

Le partenaire d'Ipsen en hémophilie, Inspiration Biopharmaceuticals, se place sous la protection du Chapitre 11

- Inspiration sollicite auprès d'Ipsen un financement « debtor-in-possession » (DIP) de 18,3 millions de dollars
- Ipsen et Inspiration proposent de vendre conjointement leurs actifs en hémophilie dans le cadre d'un processus d'enchères sous le contrôle du juge américain
- Ipsen confirme ses ambitions 2020

Paris (France), le 31 octobre 2012 – Ipsen (Euronext: IPN; ADR: IPSEY) a annoncé aujourd'hui qu'Inspiration Biopharmaceuticals Inc. (Inspiration) avait initié un plan de réorganisation volontaire de ses activités sous le régime du Chapitre 11 du code des faillites américain. Inspiration a déposé cette demande le 30 octobre 2012 auprès du tribunal des faillites de Boston, Massachusetts (Etats-Unis).

Dans ce cadre, Inspiration sollicite l'accord du tribunal des faillites sur les modalités détaillées de la vente aux enchères de ses actifs à un tiers acquéreur. Les actifs d'Inspiration comprennent notamment les droits commerciaux¹ d'OBI-1, un facteur VIII recombinant d'origine porcine (rpFVIII) pour le traitement de l'hémophilie A avec inhibiteurs, et d'IB1001, un facteur IX recombinant (rFIX) pour le traitement de l'hémophilie B. Ipsen, qui détient des obligations convertibles d'Inspiration pour un montant d'environ 200 millions de dollars, est le seul créancier senior d'Inspiration.

Ipsen a accepté d'inclure ses actifs en hémophilie dans le processus de vente sous réserve de certaines conditions. Ces actifs comprennent les droits commerciaux² d'OBI-1 et d'IB1001 ainsi que le site industriel de Milford (Massachusetts, États-unis) où OBI-1 est produit.

Inspiration et Ipsen vont mandater de façon conjointe une banque d'affaires pour conduire le processus de vente.

Marc de Garidel, Président-Directeur Général d'Ipsen a déclaré : « *La demande d'ouverture d'une procédure de Chapitre 11 et le projet de vente des actifs en hémophilie reflètent les efforts conjugués d'Inspiration et d'Ipsen afin de trouver la meilleure solution pour le développement et la commercialisation de leurs médicaments candidats. Les deux sociétés s'attacheront à trouver le meilleur partenaire pour fournir aux patients et à la communauté médicale de nouvelles solutions thérapeutiques.* » **Marc de Garidel** a ajouté : « *Avec les trois franchises de spécialité affichant une croissance à deux chiffres, les ventes des neuf premiers mois de 2012 soulignent une fois encore la pertinence de la stratégie de focalisation d'Ipsen. Ces fondamentaux solides associés aux*

¹ Principalement les Amériques et le Japon

² Europe (UE, Suisse, Monaco, Norvège, Lichtenstein, Géorgie, Bosnie, Albanie et tous les candidats à l'UE, à l'exception de la Turquie), Russie et CIE (Communauté des états indépendants), une partie de l'Asie-Pacifique (dont les principaux pays sont l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Chine, Singapour, la Corée du Sud et le Vietnam) et certains pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Lybie)

opportunités de croissance et de collaboration externes nous permettent de confirmer nos ambitions pour 2020, doubler les ventes et tripler le résultat opérationnel récurrent ajusté du Groupe.»

Dans le cadre de la procédure de Chapitre 11, Ipsen a accepté d'octroyer à Inspiration, sous certaines conditions, un financement de type « debtor-in-possession » (DIP) d'un montant pouvant atteindre 18,3 millions de dollars. Ce financement devrait être suffisant pour permettre à Inspiration et à Ipsen de mener à bien la vente de leurs actifs.

Sur la base des informations disponibles, les pertes de valeur correspondantes pourraient entraîner la dépréciation de tout ou partie des actifs relatifs à l'hémophilie inscrits au bilan d'Ipsen, pour un montant total non cash et non récurrent d'environ 120 millions d'euros après impôts (montant principalement composé des obligations convertibles, du site industriel de Milford et du financement DIP). Le montant final de la dépréciation dépendra du résultat de la vente aux enchères des actifs et de la décision du tribunal des faillites sur la répartition du produit de la vente entre les créanciers.

Webcast et conférence téléphonique (en anglais) pour les analystes financiers

Ipsen tiendra une web conference (webcast audio) et une conférence téléphonique le mercredi 31 octobre 2012 à 14h30 (heure de Paris – GMT+1).

Le webcast sera accessible en direct sur http://webeventservices.reg.meeting-stream.com/ipsen_70636/.

Les participants à la conférence téléphonique pourront intégrer la réunion 5 à 10 minutes avant son début. Aucune réservation n'est nécessaire pour y prendre part. Les numéros de téléphone à composer pour joindre cette conférence seront communiqués en ligne.

L'enregistrement de la conférence (« replay ») sera accessible avec le même lien pendant une semaine.

À propos de l'accord de partenariat entre Inspiration et Ipsen et du portefeuille de produits

En janvier 2010, Ipsen et Inspiration ont signé un accord stratégique visant à tirer profit de la mise en commun de leur expertise et de leurs ressources pour développer un large portefeuille de produits en hémophilie et deux produits en phase III. L'IB1001, traitement expérimental par facteur IX recombinant (rFIX) administré par voie intraveineuse pour le traitement et la prévention des saignements chez les patients atteints d'hémophilie B et l'OBI-1, traitement expérimental par facteur VIII recombinant d'origine porcine (rpFVIII) administré par voie intraveineuse pour le traitement des patients atteints i) d'hémophilie A acquise et ii) d'hémophilie A congénitale ayant développé des inhibiteurs contre le facteur humain FVIII.

En août 2011, Ipsen et Inspiration ont annoncé l'extension de leur partenariat afin de créer une Business Unit Hémophilie appelée à devenir l'agent commercial exclusif pour la commercialisation de tous les médicaments contre l'hémophilie de la marque Inspiration en Europe.

En juillet 2012, Inspiration a annoncé que l'IB1001 avait été placé en suspension clinique par la FDA (Food and Drug Administration).

Le 21 août 2012, Ipsen et Inspiration ont renégocié leur accord de partenariat signé en 2010. Cet accord a pour objectif de définir une structure efficace dans laquelle Ipsen obtient les droits commerciaux sur des territoires-clés Inspiration reste responsable du développement de l'OBI-1 et de l'IB1001 au niveau mondial. Ipsen a versé à Inspiration un montant de 30 millions de dollars pour laisser le temps à Inspiration de trouver un financement externe et à Ipsen d'évaluer les pistes potentielles.

Le 31 août 2012, Ipsen a versé 7,5 millions de dollars à Inspiration et a reçu un warrant représentant 15% du capital d'Inspiration. Ipsen avait accepté de verser 12,5 millions de dollars supplémentaires à Inspiration si celle-ci parvenait à lever un financement externe avant l'échéance contractuelle du 30 septembre 2012. Inspiration n'est pas parvenue à trouver ce financement externe avant cette échéance.

Le 30 octobre 2012, Inspiration a initié un plan de réorganisation volontaire de ses activités sous le régime du Chapitre 11 du code des faillites américain.

A propos du régime du Chapitre 11

Le Chapitre 11 du code des faillites américain est une procédure légale sous la protection de laquelle une société peut se placer afin d'assurer la continuité de ses activités ordinaires tout en étant protégée des efforts de ses créanciers pour recouvrer leurs créances. Cette protection permet à la société de restructurer et réorganiser ses activités. Certaines activités de la société restent néanmoins soumises à un contrôle strict et à l'approbation du juge américain et, le cas échéant, d'un comité composé des principaux créanciers.

A propos d'Ipsen

Ipsen est un groupe pharmaceutique de spécialité à vocation mondiale qui a affiché en 2011 des ventes supérieures à 1,1 milliard d'euros. L'ambition d'Ipsen est de devenir un leader dans le traitement des maladies invalidantes. Sa stratégie de développement s'appuie sur 4 franchises : neurologie / Dysport[®], endocrinologie / Somatuline[®], uro-oncologie / Décapeptyl[®] et l'hémophilie. Par ailleurs, le Groupe a une politique active de partenariats. La R&D d'Ipsen est focalisée sur ses plateformes technologiques différenciées et innovantes en peptides et en toxines. En 2011, les dépenses de R&D ont atteint plus de 250 millions d'euros, soit plus de 21 % du chiffre d'affaires. Le Groupe rassemble près de 4 500 collaborateurs dans le monde. Les actions Ipsen sont négociées sur le compartiment A d'Euronext Paris (mnémonique : IPN, code ISIN : FR0010259150) et sont éligibles au SRD (« Service de Règlement Différé »). Le Groupe fait partie du SBF 120. Ipsen a mis en place un programme d'American Depositary Receipt (ADR) sponsorisé de niveau I. Les ADR d'Ipsen se négocient de gré à gré aux Etats-Unis sous le symbole IPSEY. Le site Internet d'Ipsen est www.ipsen.com.

Avertissement Ipsen

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans cette présentation sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques connus ou non, et d'éléments aléatoires qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. Ces risques et éléments aléatoires pourraient affecter la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs financiers qui sont basés sur des conditions macroéconomiques raisonnables, provenant de l'information disponible à ce jour.

De plus, les prévisions mentionnées dans ce document sont établies en dehors d'éventuelles opérations futures de croissance externe qui pourraient venir modifier ces paramètres. Ces prévisions sont notamment fondées sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par le Groupe et dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et dont certains échappent au contrôle du Groupe, et non pas exclusivement de données historiques. Les résultats réels pourraient s'avérer substantiellement différents de ces objectifs compte tenu de la matérialisation de certains risques ou incertitudes, et notamment qu'un nouveau produit peut paraître prometteur au cours d'une phase préparatoire de développement ou après des essais cliniques, mais n'être jamais commercialisé ou ne pas atteindre ses objectifs commerciaux, notamment pour des raisons réglementaires ou concurrentielles. Le Groupe doit faire face ou est susceptible d'avoir à faire face à la concurrence des produits génériques qui pourrait se traduire par des pertes de parts de marché.

En outre, le processus de recherche et développement comprend plusieurs étapes et, lors de chaque étape, le risque est important que le Groupe ne parvienne pas à atteindre ses objectifs et qu'il soit conduit à renoncer à poursuivre ses efforts sur un produit dans lequel il a investi des sommes significatives. Aussi, le Groupe ne peut être certain que des résultats favorables obtenus lors des essais pré cliniques seront confirmés ultérieurement lors des essais cliniques ou que les résultats des essais cliniques seront suffisants

pour démontrer le caractère sûr et efficace du produit concerné. Le Groupe dépend également de tierces parties pour le développement et la commercialisation de ses produits, qui pourraient potentiellement générer des redevances substantielles ; ces partenaires pourraient agir de telle manière que cela pourrait avoir un impact négatif sur les activités du Groupe ainsi que sur ses résultats financiers. Le Groupe ne peut être certain que ses partenaires tiendront leurs engagements. A ce titre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de ces accords. Une défaillance d'un de ses partenaires pourrait engendrer une baisse imprévue de revenus. De telles situations pourraient avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats.

Sous réserve des dispositions légales en vigueur, le Groupe ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter les changements qui interviendraient sur les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces déclarations sont basées. L'activité du Groupe est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour plus d'informations :

Médias

Didier Véron

Vice-Président, Affaires Publiques et Communication

Tel.: +33 (0)1 58 33 51 16

Fax: +33 (0)1 58 33 50 58

E-mail: didier.veron@ipsen.com

Communauté financière

Pierre Kemula

Vice-Président Corporate Finance, Trésorerie et Marchés Financiers

Tel.: +33 (0)1 58 33 60 08

Fax: +33 (0)1 58 33 50 63

E-mail: pierre.kemula@ipsen.com

Stéphane Durant des Aulnois

Investor Relations Manager

Tel.: +33 (0)1 58 33 60 09

Fax: +33 (0)1 58 33 50 63

E-mail: stephane.durant.des.aulnois@ipsen.com